

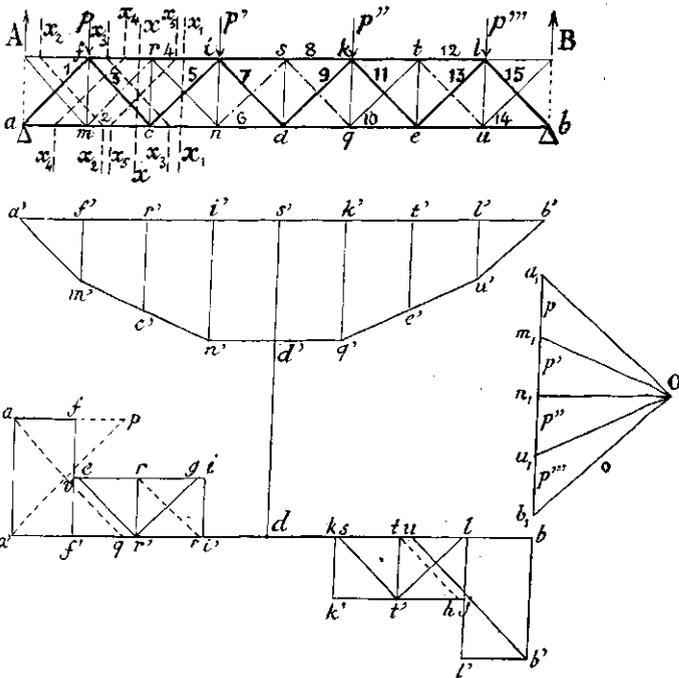
LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Considérons maintenant la poutre renversée $AmuB$ dont la membrure supérieure est AB et la membrure inférieure est réduite à la longueur mu . Cette poutre, limitée par les deux pièces inclinées Am et Bu , comporte un treillis composé de barres alternativement inclinées et verticales, dont le premier tronçon à gauche comprend les barres Am , mf et fc ; ce treillis, comme nous l'avons fait observer précédemment, est donc formé par la suite de barres disposées en N et ne comprenant que des traits fins ou forts à l'exclusion des lignes pointillées.



Il est évident que cette poutre soumise aux mêmes charges que la première considérée donnera lieu aux mêmes constructions en ce qui concerne le tracé du polygone des forces, du polygone funiculaire et du diagramme des efforts tranchants.

Par conséquent les réactions en A et B seront représentées également par les segments a_1n_1 et n_1b_1 du polygone des forces. Quant aux efforts auxquels sont soumises les diverses pièces du treillis et les différentes sections des membrures, nous les déterminerons comme dans le cas précédent.

Si nous considérons la section xx , nous voyons qu'elle rencontre les deux segments 4 et 2 des membrures supérieur et inférieur et la barre oblique 3 ou fc .

Pour déterminer la force 4, nous prendrons les moments par rapport au nœud c et pour la force 2, par rapport au nœud f . Nous aurons ainsi, en remarquant que le moment des forces extérieures par rapport à c n'est autre que le moment fléchissant dans la section c même :

$$r'c' \times h - (4) \times rc = 0$$

et comme :

$$h = 2rc$$

on tire des relations précédentes :

$$2r'c' - (4) = 0$$

d'où :

$$(4) = 2r'c' = 2y_c$$

en désignant par y_c l'ordonnée $r'c'$ du diagramme des moments fléchissants.

On aura de même en rapportant les moments au nœud f :

$$f'm' \times h - (2) \times rc = 0$$

d'où, en remplaçant h par sa valeur en fonction de la hauteur de la poutre :

$$(2) = 2f'm' = 2y_f$$

Il est intéressant de comparer ces résultats avec ceux que l'on obtiendrait par les mêmes procédés, pour une même section pratiquée dans la poutre symétrique du troisième genre que nous avons à envisager.

Celle-ci se compose de deux membrures fl et ab et elle est limitée par les deux barres obliques af et lb . Le premier élément en N de gauche est constitué par les barres af , fm et mr . Au milieu le treillis ne comprend que les barres obliques ns et sq et la barre verticale sd ne fait pas partie de la poutre.

Nous remarquerons maintenant que les trois pièces coupées par la section xx sont encore les deux segments de membrures 4 et 2, mais la pièce oblique intéressée par cette section est mr au lieu et place de fc .

On est donc amené, par suite, à rapporter les moments au point m pour la détermination de la force (4) et au point r pour celui de la force (2) ce qui conduit, dans le cas de cette troisième poutre, aux expressions suivantes pour les valeurs respectives des forces (4) et (2) :

$$(4) = 2y_m = 2y_f$$

y_m et y_f désignant la même ordonnée $f'm'$, et :

$$(2) = 2y_r = 2y_c$$

en désignant par ces deux indices l'ordonnée $r'c'$.

Revenons au deuxième type dont la membrure supérieure est plus longue que la membrure inférieure et cherchons la force développée dans la barre oblique fc rencontrée par la section xx .

Le diagramme des efforts tranchants nous montre que la grandeur de la force extérieure agissant à gauche de la section xx est représentée par rr' ; cette force est dirigée de bas en haut, comme la réaction voisine A; elle doit se décomposer suivant la barre oblique fc et suivant une droite passant par le point d'intersection des deux membrures, c'est-à-dire suivant une horizontale.

Nous devons donc construire le triangle $r'rc$, dans lequel l'hypoténuse $r'c$, égale à $r'e$, représente l'effort développé dans la barre fc . Cet effort doit être dirigé en sens inverse de la résultante rr' , c'est-à-dire de bas en haut; il correspond à une force intérieure dirigée de haut en bas dans la pièce fc et cet effort appliqué à droite de la section xx détermine une traction.

Dans le troisième système de poutres, la section xx rencontre la barre oblique mr ; L'effort tranchant est toujours le même, représenté par rr' , mais il faut maintenant mener $r'g$ parallèle à mr , ce qui nous donne la valeur de l'effort qui s'exerce sur la pièce oblique mr ; cet effort dans le triangle des forces, ainsi construit, est dirigé de bas en haut et correspond, par suite, à une force intérieure agissant de haut en bas à droite de la section xx , de sorte que la barre mr est soumise à un effort de compression.

On voit donc que la nature des efforts dépend du mode d'inclinaison des contre-fiches sur l'horizontale. Dans la première des

poutres qui nous occupe, les contre-fiches sont en descendant de gauche à droite jusqu'au milieu, puis en montant dans la seconde partie; mais comme l'effort tranchant change de sens en même temps que l'inclinaison, toutes les contre-fiches sont tendues d'un bout à l'autre de la poutre.

Il en est de même pour le troisième type sauf que, dans ce cas, les efforts de tension sont remplacés par des efforts de compression sur toute la longueur de la poutre.

Nous avons encore à déterminer les efforts développés dans les montants. Menons, par exemple, la section x_3x_3 , qui rencontre la membrure 4, le montant rc et la membrure 2. Les forces extérieures qui agissent à gauche de cette section sont la réaction A et la charge p , dont la résultante $A - p$ est donnée par l'ordonnée $f'v = r'r$ du diagramme des efforts tranchants. Cette force verticale est à elle-même sa composante suivant la direction du montant rc et l'on aura $rr' = rc$.

La force intérieure est dirigée de haut en bas, à droite de la section x_3x_3 , l'effort est donc une compression et l'on verrait de même que tous les montants du système $ABmu$ sont comprimés.

Dans la poutre de l'autre système, la section correspondante qui rencontre le montant rc est désignée par x_5x_5 , cette section est dirigée en sens inverse de la précédente x_3x_3 et l'effort dirigé de haut en bas détermine une traction à droite de la ligne brisée x_5x_5 . Ainsi tous les montants seront soumis à la traction dans ce modèle de poutre.

Considérons encore les sections symétriques x_2x_2 et x_4x_4 qui rencontrent, dans les deux systèmes de poutres considérées, le montant fm correspondant à l'une des charges p qui agissent sur les nœuds de ces fermes. Les forces extérieures qui interviennent dans les deux cas ne sont pas les mêmes, car à la gauche de la section x_2x_2 n'agit que la réaction d'appui A, tandis que la résultante des forces extérieures à gauche de la section x_4x_4 sera égale à $(A - p)$.

En conséquence, la pièce fm dans la première poutre sera soumise à un effort de compression représenté par l'ordonnée aa' , tandis que le même montant dans le second système sera tendu sous l'effort déterminé par l'ordonnée $f'r = r'r$ du diagramme des efforts tranchants.

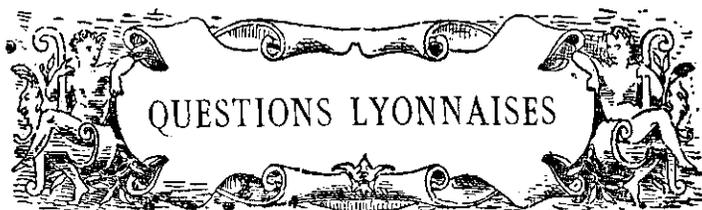
En résumé, si l'on compare les résultats afférents aux deux systèmes de poutres, on constate, que dans la poutre suspendue en A et B, les contre-fiches sont tendues et les montants comprimés, dans la seconde poutre posée en a et b , ce sont au contraire les montants qui sont tendus et les contre-fiches comprimées.

Nous avons vu précédemment que, lorsqu'une poutre est soumise à l'action de surcharges mobiles, les efforts tranchants maxima dans la partie médiane de la poutre, sont tantôt positifs et tantôt négatifs; il en résulte que les barres de treillis des panneaux du milieu pourront être soumis alternativement à des efforts de tension ou de compression.

On devra donc calculer ces barres pour résister convenablement à ces deux genres d'efforts. Toutefois on peut au moyen de contre-fiches, telles que ns et sq , ajoutées au système de treillis travaillant à la traction, éviter le renforcement des barres du milieu. Ces barres supplémentaires, en effet, étant de sens inverse à celles du treillis normal 7 et 9, seront tendues sous l'action de la charge mobile qui comprimerait ces dernières et pourront ainsi les suppléer.

Cette étude met bien en lumière les avantages de la méthode graphique, qui permet de se rendre compte de la nature des efforts qui se développent dans chaque élément de la construction et comment ces forces varient suivant le mode de construction et le système de barres de treillis adopté, soit par barres obliques ou panneaux formés de fiches, de contre-fiches et de montants verticaux.

DYNAMIS.



QUESTIONS LYONNAISES

LES AUTOBUS LYONNAIS

Augmentation des moyens de transport en commun

Il serait sérieusement question, si nos renseignements sont exacts, d'un projet de création de Société d'exploitation en vue de l'obtention de concessions de lignes d'autobus devant desservir certains quartiers urbains et la banlieue; le centre de la ville serait également relié à quelques communes importantes des environs.

A première vue, il semble que notre cité, remarquablement favorisée par les nombreuses lignes de tramways existantes, n'aurait aucun intérêt primordial à voir compléter outre mesure son réseau de transports en commun.

Mais, si l'on observe soigneusement les inconvénients de l'organisation actuelle, et si l'on tient compte de l'impossibilité dans laquelle on se trouve de pouvoir sillonner nos rues, à jet continu, de nouvelles voies ferrées, la dépense ne pouvant qu'être hors de proportion avec les recettes que l'on pourrait obtenir sur des itinéraires à rendement relativement faible, on est conduit à admettre que l'amélioration à espérer dans l'avenir devrait être surtout réalisée par la création de lignes n'exigeant que des frais réduits de premier établissement, c'est-à-dire par les automobiles.

Chacun connaît les difficultés auxquelles nous faisons allusion. Il suffit de rappeler combien il est peu possible d'obtenir parfois de la place, les dimanches et fêtes, et même la semaine, aux heures d'affluence, sur certains points des différents parcours.

D'autre part, les communications restent longues et malaisées entre diverses parties de l'agglomération lyonnaise: c'est ainsi, par exemple, que les habitants de la région de Monplaisir sont astreints à de longs détours s'ils veulent se rendre aux Chanpennes et alentours et *vice versa*.

En outre, des localités voisines sont maintenant plus isolées de Lyon qu'elles ne l'étaient autrefois, les tramways desservant la périphérie ayant enlevé aux anciennes voitures à chevaux une part importante de leur clientèle, laquelle, naturellement, a voulu profiter de l'accroissement de vitesse et de confort, de sorte que ces services antiques ont été à peu près complètement supprimés, parce qu'ils ne pouvaient plus compter sur les voyageurs de banlieue qui faisaient l'appoint.

Mais, en employant des autobus, qui rivaliseraient de rapidité et de luxe avec les trams, sur les portions urbaines d'itinéraires communs, ces lignes à grande distance pourraient être rétablies avec toutes chances de réussite et pour le plus grand bien des intéressés.

Les transports en commun par automobiles s'imposent, d'ailleurs, de préférence aux tramways, sur tous les parcours dont l'intensité de trafic est insuffisante à la rémunération des capitaux qu'il faudrait immobiliser pour l'établissement de lignes ferrées électriques, et l'on peut dire que notre cité ne pourrait être dotée de toutes les communications désirables que si l'on se décidait à envisager la création d'un réseau bien étudié d'autobus.

Nous nous demandons même pourquoi la Compagnie O.-T.-L. n'a pas encore songé à utiliser à son profit ce moyen de parachever l'œuvre entreprise, en demandant la concession de nombreuses lignes de ce genre pouvant desservir tous les quartiers encore isolés et les communes suburbaines situées à longue distance, lignes qui auraient apporté direc-

tement un aliment de plus à ses recettes, ainsi qu'un surcroît de clientèle à ses tramways actuels.

Quoi qu'il en soit, il serait intéressant, croyons-nous, d'accueillir favorablement toute proposition sérieuse répondant au programme que nous venons d'exposer et de favoriser activement l'éclosion prochaine d'une combinaison définitive.

Nous ne connaissons pas les grandes lignes du projet, dont l'étude serait déjà entreprise, mais nous examinerons dans un prochain article quelles devraient être, selon nous, les dispositions à prévoir pour satisfaire pratiquement à tous les desiderata, sans s'exposer à sortir des limites raisonnables permettant d'espérer une exploitation fructueuse pour la Compagnie concessionnaire.

En principe, il faudrait créer des services ayant pour point de départ les gares secondaires, telles que les Brotteaux, l'Est de Lyon et Villeurbanne, et chercher à relier entre elles certaines subdivisions isolées de la banlieue, sans obliger les voyageurs à de longs circuits et changements, au cours desquels ils trouvent, du reste, difficilement de la place aux points de correspondance.

Puis, on devrait songer aux communications avec les communes environnantes, Vaux et Jonage par le cimetière de Cusset, Vénissieux qui est fort mal desservi par Saint-Fons et qui gagnerait à avoir un service direct, Marennes, Chaponnay, Saint-Symphorien-d'Ozon, Feyzin, les centres attractifs de promenade à l'ouest de Lyon, etc., etc.

Le Syndicat d'Initiative sera sans aucun doute très favorable à l'adoption de cette dernière partie du programme que nous nous réservons d'étudier tout particulièrement.

SINED.

LE FUTUR HOTEL-DIEU DE LYON

A la séance de la Commission mixte de reconstruction de l'Hôtel-Dieu, le 23 février dernier, M. Tony Garnier, architecte, a présenté l'avant-projet des plans du futur hôpital. Il a donné quelques explications sur les dispositions d'ensemble, indications très générales, modifiables.

Il a dû d'abord tenir compte d'une dénivellation importante existant sur le terrain de Mompalaisir (15 mètres environ) ; et il a mis à profit cette situation en établissant sur la partie basse les services ordinaires, réservant le point culminant pour les services de contagieux.

Le projet comprend, en bordure, sur la face nord du terrain, une série de bâtiments affectés aux services généraux (machines, charbons, générateurs, ateliers de réparation, hydrothérapie, mécano-thérapie, pharmacie, laboratoire central, désinfection, cuisines et dépendances, magasins généraux, lingerie). Ces services ont une entrée indépendante. Echelonnés sur trois rangs en arrière de ces bâtiments, viennent ensuite les pavillons indépendants affectés aux divers services (services de chirurgie, cliniques chirurgicales, cliniques médicales, services de médecine, clinique ophtalmologique, clinique dermatologique, service des voies urinaires).

Enfin, en arrière encore et sur la partie haute du terrain, les services et les cliniques des maladies contagieuses.

L'entrée du nouvel hôpital est située sur la partie ouest du terrain.

A proximité, figurent un certain nombre de constructions affectées à des usages divers (administration, entrée, portier, postes, économat, direction, internat, services de consultations, d'arrivée des malades, pansement de porte, secours, consultation pour femmes enceintes, nourrissons, services de maternité, infirmerie, service des morts, cultes).

Sur la partie est du terrain, un bâtiment est réservé au logement et au réfectoire du personnel des services généraux.

Tous les services, exception faite pour les services de contagieux, sont reliés entre eux par une galerie souterraine, qui prend son origine à l'entrée de l'hôpital. Le malade au-

quel il est impossible de se rendre par l'extérieur dans le service pour lequel il est désigné, est descendu par un ascenseur dans la galerie et dirigé vers ce service et transporté dans la salle par un nouvel ascenseur. La galerie est éclairée alternativement par de vastes baies prenant jour sur des cours anglaises et par des plafonds vitrés.

M. Tony Garnier présente ensuite des plans types de quelques pavillons (clinique chirurgicale, service de chirurgie, clinique médicale, service de médecine, maternité, service de contagieux et clinique de contagieux).

D'une manière générale, chaque pavillon comporte d'abord au niveau et de chaque côté de la galerie souterraine, de vastes sous-sols éclairés comme la galerie elle-même par les cours anglaises et les plafonds vitrés.

Dans ces sous-sols, doivent être installés, non seulement certains services intérieurs (chauffage), mais divers services scientifiques (laboratoires, salles de conférences, salles d'exams, etc.).

Au rez-de-chaussée sont aménagés, avec les salles de malades, tous les services annexes nécessaires (salle de cours, lavabos, salle de bains, etc.). Chaque pavillon comporte un service d'hommes et un service de femmes.

Les salles de malades sont, en général, divisées en sections de huit à douze lits en moyenne. Elles sont complétées par une salle de repos commune.

Le premier étage est occupé par de nouvelles salles de malades et des chambres d'isolement avec toujours les annexes ordinaires. Pour les services chirurgicaux sont comprises dans ces annexes les salles d'opérations, d'anesthésie, de pansement, de bandage, etc.

Le deuxième étage, enfin, est, dans chaque pavillon, réservé au logement du personnel du service de ce pavillon.

Pour le service de porte et pour les rares consultations qui devraient avoir lieu hors des services, le local ménagé à proximité de l'entrée est environ dix fois plus considérable que celui de l'Hôtel-Dieu actuel. Ce local est, en outre, surmonté d'une spacieuse infirmerie pouvant, en cas de sinistre, par exemple, recevoir un nombre assez considérable de blessés.

LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

On nous communique la lettre suivante qui a été adressée à M. le Préfet du Rhône et dont le bien fondé justifie la publication :

Devant le nombre toujours croissant des accidents de tramways et d'autos, nous nous permettons de vous reproduire une demande faite il y a déjà longtemps à M. le Maire de Lyon.

Nous demandons que des agents de police soient établis à poste fixe aux extrémités du pont Lafayette et aux extrémités du pont Morand.

Sur ces points (les extrémités du pont Lafayette plus particulièrement), l'encombrement est tel que l'on ne doit pas s'attendre des nombreux accidents qui s'y produisent (1).

Comme à Londres depuis longtemps et à Paris depuis peu, il serait bon que les agents placés à ces postes aient toute autorité pour ordonner l'arrêt des trams, autos et voitures quelconques, afin de laisser le passage de la chaussée, reliant le quai, libre aux piétons pendant quelques secondes ; obliger les conducteurs de trams, autos, et à *modérer la vitesse au départ*, et à sonner au moins *cinq secondes* avant la mise en marche.

Nous terminons en attirant de nouveau l'attention de l'autorité sur les arbustes que les cafetiers mettent, pendant l'été, devant les trottoirs ; ces rideaux de verdure masquent la rue

(1) Une personne a dû attendre près de 40 minutes avant de pouvoir traverser la chaussée (pont Lafayette rive droite). A certains moments, les tramways s'y succèdent, soit dans un sens, soit dans l'autre, à des intervalles de cinq à six secondes.

des autos qui, arrivant à toute vitesse à la hauteur de ces points, risquent de provoquer de très graves accidents.

La liste des malheurs commence à se faire vraiment trop longue. Des mesures sérieuses s'imposent.

LE SALON

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

LES ARTS DÉCORATIFS

L'exposition des objets d'art a, cette année, une importance moindre que celle qu'elle eut l'an dernier. Beaucoup d'exposants remarquables en 1909 se sont abstenus en 1910. Néanmoins, l'impression générale demeure excellente dans son ensemble et le nombre des pièces de choix est très considérable.

Ce qui attire tout d'abord et retient la curiosité du visiteur, ce sont les expositions rétrospectives, si l'on peut ainsi parler, de deux projets du concours pour la décoration de la salle Rameau. L'un de ces projets est de M. REPELIN, l'autre de M. TOLLET.

Le projet de M. REPELIN a tout le charme et toute la séduction que ce maître décorateur sait prodiguer en ses moindres productions. Le projet, traité à l'aquarelle, est présenté avec une habileté merveilleuse et un sentiment de rare distinction et de tendre suavité. Les tons adoucis, les gris affinés de la coloration, la souplesse du dessin des jeunes académies attirent et retiennent plus que ne le feraient un brio enfiévré et des coloris éclatants. Il est bien malheureux que M. Repelin n'ait pas été admis au second degré du concours. Certains défauts, inévitables dans une étude primesautière, eussent aisément disparu et ce projet aurait eu une tenue et une homogénéité qui, peut-être, l'eussent fait choisir. On peut, en effet, lui faire le reproche de manquer à l'unité d'échelle, d'avoir des branches de laurier ou d'olivier hors de proportion avec les exquises jeunes femmes qui sont en avant de ces branches, puisque leur figure et leurs bras passent par-dessus quelques-unes de ces feuilles énormes.

Mais cette erreur de composition n'a sûrement pas échappé à l'esprit critique, si sagace et si avisé, de M. Repelin. En deuxième lecture, ces tares légères que nous signalons eussent disparu et nous n'aurions plus eu que ce qu'il y a de charmeur et d'exquis dans cette chose charmante.

M. TOLLET a eu, lui, les honneurs du deuxième degré du concours. Peintre habile, il a traité en virtuose de la couleur et de claironnante façon le sujet qu'il s'était proposé : « L'Harmonie nous élève aux plus hauts sommets ». Mais cet effet qu'a l'Harmonie, selon la qualité que lui prête le poète latin, M. Tollet l'a montré de singulière façon. Dans un paysage d'une finesse florentine, une jeune déesse joue de la lyre à sept cordes. Et les fauves viennent amoureux se coucher auprès d'elle et rampent jusqu'à ses pieds, adoucis et subitement vaincus par les sons de la lyre divine. A gauche du spectateur, le Dante, voisinant avec M. Witkowski, et d'autres personnages sont, eux aussi, séduits et charmés. L'harmonie ne les a pas du tout élevés aux sommets, et, comme ils semblent assis et immobiles, ils ont dû, pour cette fois, renoncer du moins à leur ascension. Cependant, si le thème choisi n'est

pas du tout le thème réalisé, il faut convenir que ce que présente M. Tollet est très bien composé, très bien ordonné et très savoureusement peint. Une jeune nymphe, une Dryade chasseresse, émue par le chant qui charme les lions mêmes, ouvre largement le péplum transparent et offre aux brises estivales son corps blanc et nerveux. Pourquoi quitte-t-elle ainsi ses voiles pendant qu'on joue et qu'on chante, nul ne le saurait dire; toutefois, son geste est parfait et ses formes valent bien qu'on les admire... Il y a un vice certain à orner une salle de concert avec une décoration épisodique comme celle qu'a choisie M. Tollet. Comment les spectateurs, attentifs à la décoration qu'on nous proposait, entendront-ils le Prélude des « Gouttes d'eau » de Chopin, ou la marche funèbre de Siegfried? Il faut songer que, quoiqu'on joue, toujours la jeune déesse du premier plan continuera son geste de se dévêtir et que le rayonnement d'été et de lumière de ce panneau servira de toile de fond aux sombres épouvantes du Déluge et aux désespoirs de la Walkyrie.

Décidément, il eût peut-être été préférable de décorer ce fond de la salle Rameau de motifs d'architecture, d'un exèdre de colonnes, et, si l'on veut, entre les colonnes ou les motifs choisis, quelque paysage, vague et lointain, n'éveillant pas par sa précision, ni sa réalité, des sensations qui puissent nuire à l'exposition musicale des thèmes et des sensations que le compositeur veut donner et imposer aux auditeurs.

Dans la salle même où sont ces projets, nous sommes retenus longtemps par les belles soieries de la maison CHATEL et TASSINARI et par celles de MM. LAMY et GAUTIER. Ce sont des étoffes d'ameublement et surtout des copies et des reconstitutions de pièces de notre Musée historique des tissus. Signalons une des créations les plus admirées de Jean Revel (1684-1751) qui est connue, croyons-nous, sous le nom de « Voyage à Cythère », et de splendides étoffes du XVI^e siècle, de velours coupé sur fond de satin vieil or, du type de décor « à grands meneaux » à fleuron de grenade; — des brocards de soie et de velours coupé de la fin de l'époque impériale; — des copies des tentures de Bony et de Pillement, de Philippe de la Salle et des mille dessinateurs auxquels Lyon doit son auréole d'incomparable supériorité dans l'art du tissu d'ameublement.

Ces belles vitrines des étoffes de soie font valoir et forment un cadre qui soutient les mille petits bibelots qui sont le charme du Salon des arts décoratifs : les émaux de M. BRUNARD, qui est sans doute Bressan et l'élève d'Amédée Fornet, dont il semble avoir su conserver les colorations inconnues jusqu'à lui et que nous retrouvons aussi dans les émaux de Limoges exposés par M. BONNAUD.

Ces colorations, de nuances si impressionnantes et si délicates, sont obtenues par des couvertes successives d'émail qui ont été placées dans des fours à des températures variables, selon la nature de l'émail employé. La première couche d'émail qui prend le nom de fondant est vitrifiée à une température d'environ 1.000 degrés; elle préserve le métal, or, argent ou cuivre, qui la reçoit et l'empêche de se « brûler ». Les rouges obtenus par l'aluminate de chrome, qui n'est autre chose qu'un rubis artificiel, ont besoin aussi pour se vitrifier avec éclat d'une très haute température; les modelés, obtenus avec le noir d'iridium, se cuisent à 700 ou

800 degrés seulement. Il faut, par conséquent, que les émaux qui doivent cuire à très haute température soient employés les premiers, car s'ils l'étaient après ceux qui ne supportent qu'une température moindre, ces derniers seraient naturellement détruits.

Nous retrouvons ces colorations irisées et chatoyantes des émaux dans les cristaux de M. DAUM, de Nancy, dont sept sont des pièces uniques, sur les quinze exposées par le représentant de M. Daum à Lyon, qui n'est autre que M. Dussuc.

Ces cristaux ont des éclats intermittents selon l'éclairage et l'angle sous lequel on les regarde. Parfois, on saisit des harmonies de tons et de valeurs de tons vraiment exquis et déconcertantes. Il faut citer plus particulièrement une coupe haute, en forme de balustre, d'un ton violet qui s'atténue en un lilas couleur d'aurore et qui est chargée de raisins, d'un ton vert adorable de vérité et d'accord avec les tons voisins. Il faut citer aussi un vase en forme de colchique couleur soleil couchant et un vase décoré d'ancolies bleues sur fond violet noir qui se dégrade en améthyste.

Le même charme des coloris vibrants, des nuances heureusement groupées nous retient devant les grès et les porcelaines de M. DECŒUR (914). Nous signalons surtout de cet artiste une urne noire à coulée brun rouge. De M. MASSOUL, d'Alfortville, nous remarquerons les petits vases de formes simples, imitées des vases à parfum de l'ancienne Egypte. Un des plus beaux est un vase en fuseau servant d'aiguière et dont le bassin est, comme le vase lui-même, d'un bleu d'outremer d'une intensité inouïe. Cette vasque appartient, dit le catalogue, à M^{me} Laurent. M. Jacques Héraud est l'heureux possesseur de deux plats hispano-mauresques, d'un décor à reflets métalliques que la fabrique italienne de Deruta avait, au XVI^e siècle, réussi à imiter d'une façon parfaite, moins parfaite cependant que M. Massoul. Ce qui dérouterait Aimé Prella.

Il y a dans les deux salles d'exposition des Arts décoratifs beaucoup d'ouvrages de bois pyrogravé ou d'étain, de cuivre ou de zinc repoussés selon les méthodes et les indications de *l'Ouvrier d'Art*, et qui font certainement le plus grand honneur à la maison Nicolas, qui fournit généralement les matériaux tout préparés, les dessins tout agrandis, ainsi que les cabochons, les cristaux taillés qu'on incruste et les conseils utiles aux débutants.

Ce que l'on voit au Salon de l'art moderne est, sans doute, ce qui constitue le dessus du panier. Nous citerons, pour les avoir plus particulièrement distinguées, des reliures originales comme composition et comme exécution de M^{me} LACAILLE-GAUCHER, celles de M^{me} SAUVAGE et LAFOND, et le n^o 1032, un charmant coffret de la charmante M^{me} VILLARD.

MM. JACQUILLART et ses collaborateurs nous ramènent à des œuvres de plus grande envergure. C'est d'abord une rampe d'escalier en fer forgé, composée à peu près sur le thème si connu de la rampe du château de Chantilly de M. Daumet, de celle de la Préfecture de la Loire de MM. Huguët et Delorme, et d'une autre encore que nous vîmes ici l'an dernier et qui fut exécutée par la maison Berlie. Seulement, si l'exécution est parfaite et si sous le marteau d'habiles ouvriers le fer a pris la souplesse de la terre à modeler, avec, en plus, la robustesse qui lui est propre, il est certain, malheureusement, que la conception de cette œuvre est de

beaucoup moindre valeur : la chimère ou la guivre qui sert de départ, est d'une maigreur squelettique et d'une forme cauchemaresque ; elle se raccorde très mal avec les rinceaux qui font le motif principal de la rampe et plus mal encore avec les architraves, notamment avec celle qui est denticulée et qui sert de main-courante. Il serait à souhaiter que ce qu'il y a de bien dans cette œuvre, la technique savante de son exécution, fût employé à de meilleurs ouvrages et que le prix de tels travaux fût réduit par des moyens scientifiques de reproduction qui les rendent abordables à un plus grand nombre de constructions. On sait que quelques grammes d'aluminium, le plus avide d'oxygène de tous les métaux et le plus désagrégeable, par conséquent, intimement unis à une tonne d'acier donnent à cet acier une dureté incroyable. Pourquoi un alliage d'un métal à déterminer ne rendrait-il pas le plomb assez dur pour qu'il soit employé au lieu et place du fer forgé ou de la fonte moulée ? L'aspect de cette rampe est justement celui qu'on donne généralement au plomb martelé. Le fer, entre les mains des habiles forgerons qui l'ont exécutée, a pris le velouté, le modelé large et gras du plomb martelé, et cet aspect est pour beaucoup dans ce qui nous séduit.

M. LAMEIRE, qui est un habitué de nos Salons lyonnais, a exposé cette année ses cartons, ou quelques-uns de ses cartons pour la décoration de la coupole de la Chapelle russe de Paris. Son exposition est en tous points admirable, et on ne peut en parler qu'avec le plus grand respect. Nous souhaiterions que M. Lameire nous préparât les panneaux des mosaïques qui restent à exécuter pour Fourvière, que tous les Lyonnais attendent avec tant d'impatience. Mais le temps des artistes leur est parcimonieusement mesuré ; leurs occupations dispersent leur travail sur trop de sujets à la fois pour qu'ils songent jamais à exécuter des travaux qui ne sont pas d'une utilité immédiate. Quel malheur, pour l'art contemporain, si les panneaux de l'église nouvelle n'étaient pas achevés de la main qui les commença !

*
**

Il nous reste à étudier un nombre vraiment imposant d'œuvres intéressantes, et le cadre de notre revue est trop étroit pour nous le permettre. Nous terminerons cette rapide excursion en citant les bronzes si parfaits et si purs de style de M. CONSTANT SÈVE (992, 993, etc.). Le lustre de bronze de deux tons, orné de cristaux, est à tous égards, parfait de dessin comme d'exécution. Les candélabres, exécutés d'après les maquettes de Clodion, sont plus parfaits encore s'il se peut. Ces qualités, qui donnent à des objets d'utilité le véritable cachet d'œuvres d'art, se remarquent également dans les lustres de style : gothique, Louis XVI et Art nouveau, de MM. C. BERLIE et C^{ie}, dont les envois présentent chaque année un vif intérêt, tant par le goût que par la recherche et la variété de la décoration.

Nous devons adresser les mêmes éloges à un autre bronzier, M. Etienne GIRAUD, qui s'est assuré la collaboration de M. J. Guy, sculpteur, et qui expose de bien belles girandoles électriques, Louis XV et Louis XVI, en bronze doré, et une autre de style Renaissance en vieil argent. Afin que la blancheur des bougies ne détonne pas avec le ton passé de la dorure choisie, ces bougies sont en porcelaine vieil or, et les lampes Edison y sont adaptées comme le serait naturellement la flamme d'une bougie réelle et comme il est d'usage

constant. Nous signalons, toutefois, ce ton des bougies de porcelaine, parce qu'il est du plus heureux effet.

F. FRANÇON.

VOTE DE LA MÉDAILLE

Le lundi 7 mars, le scrutin pour la médaille du Salon a été ouvert à 2 heures et clos à 3 heures.

Le chiffre des votants étant 95, la majorité est de 48.

Ont obtenu : Mlle HUMBERT VIGNOT, 36 voix ; M. FONVILLE, 35 voix. La majorité absolue n'étant pas atteinte, il est procédé à un second tour de scrutin, réunissant le même nombre de votants, et qui a donné à Mlle HUMBERT VIGNOT 35 voix et à M. FONVILLE 37 voix. La majorité absolue n'étant pas encore atteinte, la médaille du Salon ne sera pas décernée cette année.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR LES JURYS

PEINTURE. — 1^{re} médaille, Mlle BOVIER-LAPIERRE, MM. LA-COUR (Charles) et PHILIP. — Rappel de 2^e médaille, Mmes SAUBIEZ-EULER, GUÉRIN et M. BARJON. — 2^e médaille, MM. HUDRY, ALATERRE, BOURGEOIS-BORGEX et COMMUNAL. — Rappel de 3^e médaille, Mmes GAUTHIER, JANNOT-PINNET et M. BOURDON. — 3^e médaille, MM. ROUX, ACKER, VIGNON, OSIO, Mme FOND, MM. GOY, COMBET, GENG, Mlle ROZIER. — Mention honorable, MM. DE VALENCE, BESSON, Mlle GARNOT, MM. ROGNIAT, Gilbert GALLAND, ALIX, GAY, Mlle PLANTEY, MM. TAUTY fils, ROCHAT et JORUVA.

SCULPTURE. — Rappel de 3^e médaille, MM. RIGOLA et BURBAN. — Mention honorable, M. DESCOMBES, Mme BRUNON-THINARD, M. BERTOIA.

GRAVURE EN MÉDAILLES. — Mention honorable M. PENIN.

ARCHITECTURE. — 1^{re} médaille, M. Joseph BERGER. — Rappel de 2^e médaille, MM. BISSUEL et HEINZELMANN. — 2^e médaille, M. CHANTRE. — Rappel de 3^e médaille, M. SCHAEFFER. — 3^e médaille, M. Marcel ROUX-SPITZ. — Mention honorable, MM. RIROLLET et WETTERWALD.



MAISON DE RAPPORT A LYON — Architecte M. PRAS.
Détail sur la rue de Marseille.

MAISON DE RAPPORT A LA GUILLOTIÈRE

A un coin des rues Chevreul et de Marseille, vient de s'élever une maison à loyers, digne de retenir à plusieurs titres l'attention. Emplacement, décoration des façades, aménagement de l'intérieur, utilisation judicieuse des nouvelles prescriptions de voirie : voilà de quoi intéresser.

Le propriétaire, M. Clerino, qui, ouvrier d'abord, employé ensuite, puis entrepreneur du P.-L.-M. et de travaux publics, dispose d'une fortune gagnée au cours d'une longue carrière, a eu l'idée de faire bâtir cette maison de rapport sur un terrain acheté au temps lointain où rien ne pouvait faire pressentir l'état actuel du quartier. En effet, les Facultés et les nombreux Instituts amènent une vie assez intense sur la rive gauche du Rhône, sur cette rive où n'existaient naguère que l'ônes, jeux de boules et guinguettes, terrains vagues. Il est souvent commode d'habiter près de son travail — a dû penser M. Clerino. Et, malgré son âge avancé — cinquante ans de métier ! — il a mis à exécution son projet : procurer des logements confortables à la portée de toutes les bourses. C'est dire que, selon la surface habitable, le prix varie, et que, pour des logements seulement, chacun y trouve à se satisfaire : le petit et le gros traitement, l'employé et le financier, le ménage économe par nécessité et celui qui dépense sans compter.

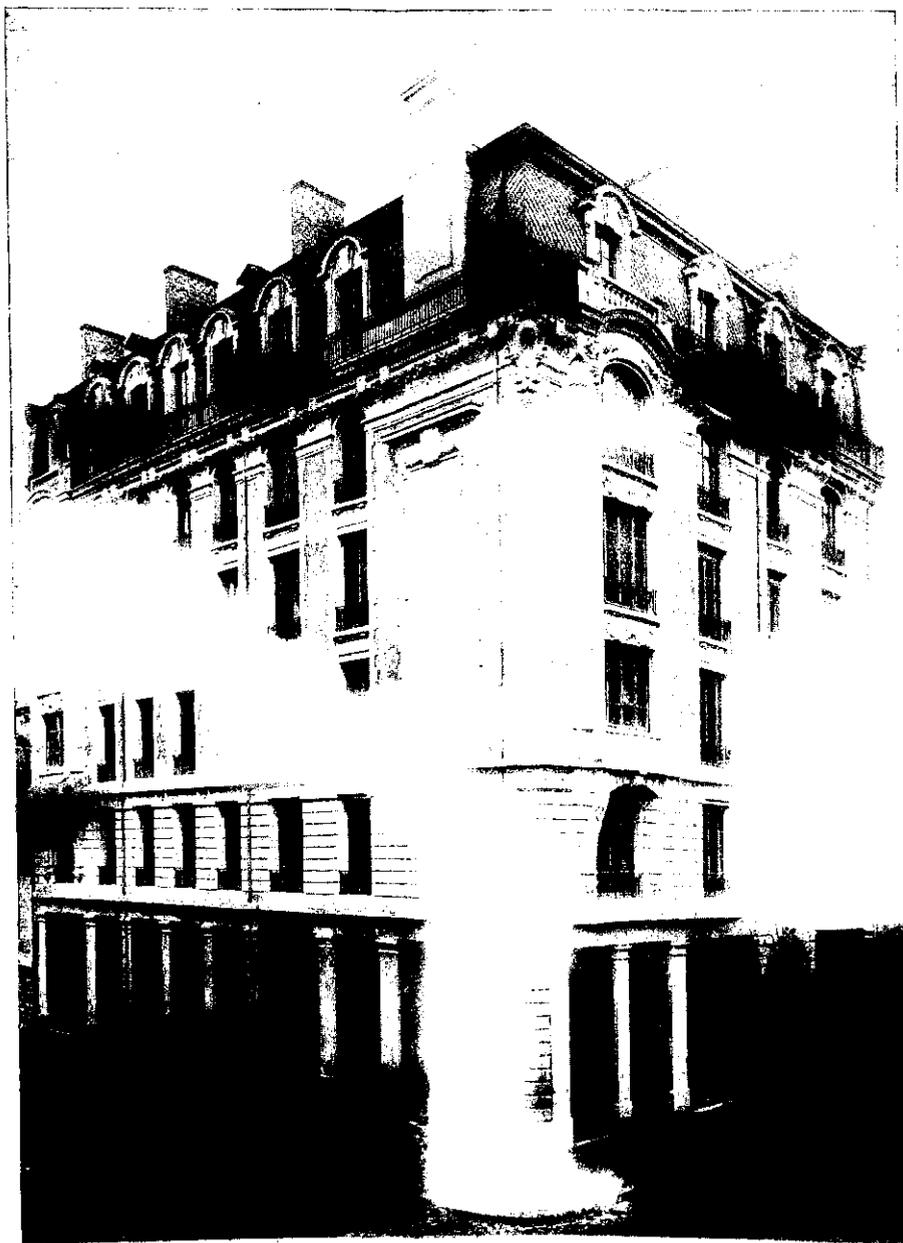
La maison n'est pas encore terminée : cependant, les locaux se retiennent pour être aménagés au gré du preneur. Cette constatation ne suffit-elle pas pour assurer d'utilité de l'entreprise ?



MAISON DE RAPPORT A LYON — Architecte M. PRAS.
Détail sur la rue Chevreul.

Mieux qu'à tout autre, à un immeuble d'angle s'impose l'ornementation des façades, parce que le recud lui appartient en différentes directions. Or, pour quiconque observe et sait voir en cheminant, c'est un attrait puissant que des sculptures où la lumière se joue diversement à chaque pas, faisant surgir aux yeux ravis de jolies courbes. Les figures ci-contre donnent l'ensemble et les détails : ensemble agréable et détails charmants. Une frise de feuilles et fruits du châtaignier

l'ornementation de la corniche. Celle-ci est garnie de gracieuses consoles, puis, à droite et à gauche de ces consoles, s'échappe une branche de houblon naturel, comme accrochée au gabbe de la corniche par la main d'un habile jardinier pour le charme de la vue. A la tête de la femme, qui cherche à plaire, les bijoux et les atours ne sont-ils pas réservés ? Tout cela procure une impression des plus séduisantes. Et c'est logique, naturel.



MAISON DE RAPPORT A LYON — Architecte M. PRAS.

Façades sur les rues Chevreul et de Marseille.

règne entre l'entresol et le premier étage, constituant un appel à la parure de la corniche. A mesure que la vue s'élève, la sensation artistique se fortifie. L'uniformité est rompue par d'élégants bow-windows, qui se terminent par une balustrade en pierre enrichie de motifs appelés congélation. A la partie supérieure de la maison, éclate, dans toute sa splendeur, la parure de bon goût : mascarons et chute de fruits d'une composition très artistique, terminant heureusement les bow-windows, immense cartouche de près de 3 mètres de haut amortissant la gorge de l'angle du bâtiment et sur lequel est inscrite la date de la construction, panneau orné d'une guirlande de fruits remplaçant avantageusement, à mon sens, les fausses fenêtres. Enfin, où réside toute la richesse de la sculpture et où l'artiste a concentré l'attention, c'est à

De grands appartements occupent les premiers étages, puis les divisions sont de plus en plus nombreuses. Partout la lumière et l'air pénètrent. Nous voyons de larges et multiples bales sur rue ; en outre, il y a une profusion d'ouvertures ménagées sur l'escalier qui se déploie à l'air libre, pourrait-on dire, puisque les précautions ont été prises pour obtenir l'accès du jour jusqu'à une grande distance. Trois courettes, vitrées par le haut, servent à la ventilation des water-closets et des salles de bains. Il y en a une qui prend naissance au second étage, en vue de la multiplication des logements supérieurs. En un mot, dégagements, alcôves, salles de bains, cuisines, water-closets sont disposés de la façon la plus confortable et la plus hygiénique, répondant en cela aux prescriptions des récents arrêtés de voirie. Pour ce faire, il a

fallu une étude attentive des plans ; bien plus, l'ingéniosité apparaît à chaque instant.

Nulle place perdue, aucun coin obscur, des gaines spéciales pour le phare des vestibules, l'eau en abondance pour tous les usages, provenant d'un réservoir placé dans les combles, canalisations masquées à la vue, la gaieté du soleil allant et venant à travers tout l'appartement, l'aération facile : voilà les progrès réalisés par la collaboration étroite et sûre des architectes, MM. Pras père et fils, l'un apportant la pratique due à une longue expérience, le second les idées hardies des nouvelles théories.

Une chose qui ne se dégage pas suffisamment de la vue d'ensemble, c'est la hauteur de plafond des magasins : un peu plus de 5 mètres. On pourra la diminuer selon les besoins. Remarquons que les rideaux de fer ne vont pas jusqu'en haut. Un grand espace est réservé à la partie supérieure, soit pour l'aménagement d'impostes destinés à éclairer et aérer les magasins, lorsque les rideaux seront baissés, soit pour l'établissement de fenêtres sur rue dans le cas où des soupentes seraient demandées par les locataires.

Rien de plus facile, on le sait, que de bâtir somptueusement, quand l'argent, le nerf de la construction, est fourni sans compter. Par contre, produire une œuvre artistique, de réelle valeur, enfin, atteindre le meilleur effet avec des ressources limitées : c'est d'autant plus méritant que les difficultés naissent plus nombreuses, plus variées, plus dures, à mesure que se développe la mise en œuvre du plan conçu. Aussi me semble-t-il important de signaler les matériaux employés dans cette belle construction : pierre de Villebois au rez-de-chaussée et dans l'escalier, pierres des Estailades et de Saint-Paul aux façades, pour la corniche, pour les jambages, le couronnement des croisées et des bow-windows. L'appareil de ces derniers matériaux tranche nettement avec l'enduit recouvrant la grosse maçonnerie, parce qu'on a pris la précaution de mettre le nu de l'enduit à 1 centimètre en retrait du nu de l'appareil. De cette façon, l'enduit est franchement arrêté, des lignes plus nettes, plus précises, sont obtenues, enfin est évité le changement de ton qui se produit toujours lorsque les façades noircissent.

L'entresol est traité au moyen d'un enduit de poussière de pierre blanche, de chaux grasse, plâtre et sable de Saône, imitant la pierre blanche. Par conséquent, aucun badigeon, pas de silicates sur toute la façade ; de là, économie réalisée, quoique le même effet soit atteint.

Les collaborateurs de l'architecte, M. J.-V. Pras, sont : MM. Nauche frères pour la maçonnerie, M. Pavi pour la sculpture, MM. Dunoyer et Cie pour la charpente en fer, M. Vadot pour la charpente en bois, M. Caillet pour la serrurerie. La pierre de Villebois a été fournie par Mme veuve Péju, la pierre blanche par M. Motte, la pierre de Saint-Cyr par M. Ollagnier, les rideaux de fer et les persiennes sont de M. Gilardi. Le parqueteur est M. Jossierand fils, le plombier-zingueur M. Barthomeuf, de Saint-Cyr, le menuisier M. Mouline, le cimentier M. Mussano, les marbriers MM. Mottet et Durix, les fumistes MM. Gelas et Chastrou, les plâtriers MM. Aimone frères ; enfin, le ciment armé est de MM. Mazet et Limousin (système Coignet). La maison Boulanger a produit les revêtements en faïence et carrelages, et M. Gil les stucs.

A. TUOTIOP.

CONCOURS

BEAUSOLEIL

MARCHÉ COUVERT

La Ville de Beausoleil (Alpes-Maritimes) va faire construire un marché couvert. Les plans de la construction (coupe et élévation), avec devis estimatif détaillé, devront parvenir au Secrétariat de la Mairie avant le 16 avril prochain. Le constructeur devra faire connaître en même temps

les conditions dans lesquelles il s'engage à exploiter la concession qu'il sollicite. Le Secrétariat de la Mairie fournit tous les renseignements nécessaires.

GRUPE SCOLAIRE

La Ville de Beausoleil (Alpes-Maritimes) met au concours la construction d'un groupe scolaire au quartier Moneghetti. Les projets seront reçus jusqu'au 15 avril prochain. Le programme est déposé au Secrétariat de la Mairie.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décisions approbatives.

Par décrets en date du 25 février 1910, M. le Président de la République a approuvé les soumissions :

1° De MM. Peix (travaux de maçonnerie) ; Derobert (travaux de charpente en fer) ; Camou (travaux de peinture et plâtrerie) ; Société lyonnaise d'Applications électriques, en vue de l'achèvement du Conservatoire de musique.

2° De Mme Nègre, en vue de l'exécution de travaux de revêtement en carreaux de faïence dans les quatre urinoirs souterrains à installer à Lyon, place des Jacobins (un), place des Cordeliers (deux) et place de la Martinière (un).

Syndicat des Architectes du Rhône.

Dans son Assemblée générale tenue le mardi 8 mars, le Syndicat des Architectes du Rhône a élu son Conseil d'administration pour l'exercice 1910-1911. En voici la composition :

MM. PÉRONNOT, Marius JACQUET, Gabriel RAMBAUD, DANTHON, MICHEL, BOISTARD, FOURNIER, PETIT, DUCLOS, Claudius JACQUET, RIGARD, BERGER, LAMBERT, THOUBILLON, Jules CUMIN.

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 15 mars, a procédé à l'élection du Bureau, qui se trouve ainsi constitué pour la même période :

Président : M. X. THOUBILLON ; *vice-présidents* : MM. Marius JACQUET, Louis MICHEL ; *trésorier* : M. PÉRONNOT ; *secrétaire général* : M. Gabriel RAMBAUD ; *secrétaire adjoint* : M. RIGARD ; *archiviste* : M. DUCLOS.

Service municipal de la Voirie.

Par arrêté du 9 mars, M. Louis-Barthélemy BERNOL, ingénieur à la Voirie municipale, a été admis, sur sa demande et par ancienneté de service, à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} juillet 1910.

Grève des maçons à Lyon.

Le travail a cessé le 14 au matin sur la plupart des chantiers de Lyon et de la banlieue. Les grévistes, que l'on évalue à 1.300, y compris les chômeurs, expliquent par affiches que leurs revendications sont basées sur les charges et les nécessités de la vie, de plus en plus dure pour la corporation, qui, au point de vue des salaires, est inférieure à plusieurs corporations du bâtiment, tout en étant la plus exposée aux intempéries et au chômage des périodes hivernales ». Le Syndicat affirme avoir épuisé tous les moyens susceptibles d'éviter un conflit.

Cabinet d'architecte.

M. Louis BAGNEUX, architecte-expert, s'est rendu acquéreur du cabinet de M. Louis Fanton ; il conserve l'ancien domicile de ce dernier, 101, rue Duguesclin, à Lyon. Les jours de cabinet sont : les mardi, jeudi et samedi, de 9 heures à 11 heures.

Les noms d'architectes dans les Guides.

M. Maurice Brincourt, architecte, vient d'obtenir de M. Joanne, que soient cités dans ses Guides les noms des architectes des monuments qui y sont mentionnés ; cette tâche mérite d'être facilitée. Aussi est-il fait appel aux architectes de province pour signaler, dans leurs contrées respectives, les œuvres d'architecture présentant un réel intérêt et indi-

quer le nom des architectes constructeurs. Les renseignements sont centralisés à l'Association provinciale des architectes français, 15, rue Neuve, à Versailles.

Images Corses.

De retour d'un voyage pédestre dans l'île de Beauté, M. David Chateignier (David Cigalier), l'exquis poète des *Chatoiments* et l'écrivain nuancé de tant de curieuses nouvelles, publiera, dans le courant du mois de mai, un ouvrage où il a recueilli ses plus pénétrantes impressions sur la Corse et sur la Provence. Un charme étrange et profond en émane.

Comme le nombre des exemplaires, signés et numérotés, sera limité au nombre des souscripteurs, tous ceux qu'intéressent les *Gueuses Parfumées* et qui sont curieux des multiples émotions qu'elles suscitent, voudront bien adresser leur souscription à l'auteur, 6, rue de Fleurieu, Lyon.

Le prix de l'ouvrage ne dépassera pas 3 francs.

L'Argus et les élections.

A l'Argus, la période électorale bat déjà son plein. Poursuivant leurs travaux d'investigations statistiques et documentaires, l'Argus de l'Officiel et les Archives de la Presse, grâce à une cryptogramme ingénieuse, donnent très rapidement le relevé typographié de tous les votes de n'importe quel député, ainsi que leur dossier parlementaire.

La législature 1906-1910 comportera plus de 1.400 votes.

III^e Congrès international d'hygiène et d'art à l'école.

Durant le 3^e Congrès international d'hygiène scolaire qui se tiendra à Paris, en août 1910, une exposition concernant à la fois l'hygiène et l'art à l'école aura lieu au Grand Palais.

Les architectes qui désireraient y faire figurer des projets ou photographies d'œuvres exécutées sont priés de remettre leurs cadres à M. le D^r Galtier-Boissière, archiviste de la Société nationale de l'Art à l'École, 41, rue Gay-Lussac, à Paris, avant le 1^{er} mai 1910.

Nécrologie.

Nous apprenons la mort, à Asnières, de M. du Pasquier, ingénieur-architecte, décédé dans la soixante-deuxième année. M. du Pasquier n'était pas un inconnu pour un grand nombre de Lyonnais. Il collabora à la décoration du Grand-Théâtre Bellecour et à celle du Trocadéro.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* ARDÈCHE. — Le Conseil municipal de Privas a approuvé les plans et devis pour la construction d'une école maternelle ; la dépense est évaluée à 32.886 francs.

* DOUBS. — Divers projets seront mis sous peu à exécution : 4.200 francs de travaux divers à l'école de filles des Fins ; 2.527 fr. 89 de réparations aux écoles de Bannans ; 3.000 francs pour l'extension du réseau des conduites d'eau de Mouthé ; 16.000 francs pour la construction d'un dépôt de pompes, de murs de clôture et de deux ponceaux en ciment armé à Boujailles ; 22.500 francs pour la construction d'un réservoir en ciment armé à Sombacour ; 2.400 francs pour la construction d'un chemin rural à la Chapelle-d'Huin ; 17.430 francs pour le captage des sources et l'établissement de conduites d'eau en fonte à Goux-les-Usiers ; 10.000 francs à Jougue, pour la construction d'un chemin rural de la Ferrière aux Echamps.

* DRÔME. — M. Geniès, agent voyer cantonal, a établi un projet, dont le devis s'élève à 50.000 francs, pour l'adduction à Dieulefit des eaux de la source de Fabras.

* ISÈRE. — Un projet s'élevant à 55.057 fr. 94 a été établi pour la construction à Vienne d'un groupe scolaire, rue Lafayette.

* LOIRE. — Les travaux de voirie projetés à Firminy s'élèvent à 32.000 francs. — M. Félix, architecte à Roanne, est chargé de la construction, à Saint-Symphorien-de-Lay, d'un lavoir public et d'un réservoir au lieu dit de Capirotte.

* RHÔNE. — M. Duclos, architecte à Lyon, est chargé de l'exécution des travaux d'amélioration des logements des instituteurs et du garde champêtre à Saint-Fons. — Des travaux vont être exécutés à Villefranche-sur-Saône, pour l'agrandissement de l'école supérieure de filles (8.610 fr.) et la réparation des serres de la ville (3.000 fr.). — M. J. Rogniat, architecte à Lyon, est chargé de la construction d'un groupe scolaire à Saint-Pierre-la-Palud. — Un égout va être construit à Oullins, dans le chemin de Pierre-Bénite (4.500 fr.).

* SAÔNE-ET-LOIRE. — Les travaux à effectuer prochainement à Charolles pour la réfection du pont du Gué-Léger s'élèvent à 9.450 francs.

* SAVOIE. — La Ville de Chambéry va procéder à l'ouverture d'un passage au faubourg de Montmélian (9.000 fr.), au percement d'une rue nouvelle en face du portail de l'Hôtel-Dieu (9.000 fr.) et à la construction d'un quai sur la rive droite de la Leysse (5.600 fr.).

* VAUCLUSE. — Vient d'être approuvé le projet de construction, à Carpentras, d'une école de filles au boulevard du Jeu-de-Ballons, dont la dépense est évaluée 142.000 francs.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

| 11 Mars 1910 | DROITS D'ACCISE EN SUS | |
|---|------------------------|--------|
| | les 100 kil. | |
| Cuivre en lingots affiné | 167 50 | 175 » |
| — en planche rouge | 210 » | 215 » |
| — — jaune | 172 50 | 177 50 |
| Etain Banca en lingots | 400 » | 405 » |
| — Billiton et détroits en lingots | 395 » | 400 » |
| Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon | 41 » | 42 » |
| — ouvré : tuyaux et feuilles | 44 » | 45 » |
| Zinc refondu 2 ^e fusion | 57 » | 58 » |
| — laminé en feuilles. Vieille montagne | 75 » | 76 » |
| — — — Autres marques | 72 » | 73 » |
| Nickel brut pour fonderie | 550 » | » » |
| — laminé | 600 » | » » |
| Aluminium brut pour fonderie | 210 » | 220 » |
| — laminé | 330 » | » » |
| Fer laminé 1 ^{re} classe | 20 50 | 21 » |
| Fer à double T, AO | 21 50 | 22 » |
| Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus | 22 50 | 23 » |

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 25 Février au 10 Mars 1910

- Rue de la Duchère, 35. Atelier. Prop., MM. Buffaud et Tavian, rue de la Duchère, 35.
- Chemin des Allouettes, 31. Hangar. Prop., M. Badin, chemin des Allouettes, 31.
- Rue Saint-Fiacre, 7 bis. Maison annexe. Prop., M. Bouvard, rue Saint-Fiacre, 7 bis.
- Gare de Perrache. Annexes et appentis. Prop., Compagnie P.-L.-M., à la gare de Perrache.
- Rue Pétrequin, 26. exhaussement. Prop., M^{me} Sivignon. Arch., M. Gayet, rue Bugeaud, 136.
- Avenue Thiers, rues Viabert et Pétrequin. Usine. Prop., M. Matabon. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.
- Rue Camille. Maison. Prop., M. Lambert, rue des Aubépins, 9. Arch., M. Pinet, chemin des Pins, 197.
- Rue Roux projetée. Maison. Prop., M. Roux. Arch., M. Pinet, chemin de Pins, 197.
- Rue Riboud, 49. Hangar Prop., M. Chamoret, rue Riboud, 51. Entr., M. Nony, chemin Colombière, 9.
- Chemin des Quatre-Maisons. 41. Maison. Prop., M. Broisat, rue Saint-Michel, 25. Arch., M. Burband, rue Pasteur, 4.
- Chemin Feuillat, 45. Maison. Prop., M. Duret.
- Rue Ravat, 21. Hangar. Prop., M. Rivière.
- Rue Garibaldi, 22. Hangar. Prop., M. Rey.
- Rue d'Essling, 2. Hangar. Prop., M. Buisson. Entr., M. Garnier, rue d'Aubigny, 37.
- Rue des Villas. Maison. Prop., M. Pellet, cours Lafayette prolongé, 86. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
- Rue du Colombier. Maison industrielle Prop., MM. Simon et C^{ie}, rue de l'Université, 66. Arch., M. Clermont, place de la Martinière, 14.
- Rue de Marseille, 53. Hangar. Prop., M. Naud, rue de Marseille, 62 bis.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Doubs. — 4 mars. — *Mairie de Besançon.* — Travaux communaux. Ecole de garçons et école de filles, avenue d'Helvétie. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, murs de clôture. Montant, 161.105 fr. 85. Adjud., Mme veuve Pateu, à Besançon, 0,25 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 45.133 fr. 68. Adjud., M. Masson, 47, rue de la Violette, à Besançon, prix du devis. — Ecole maternelle et cantine scolaire, avenue d'Helvétie. 7^e lot. Terrasse, maçonnerie, canaux. Montant, 83.137 fr. 43. Adjud., M. Sourieux, à Besançon, 0,15 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Charp. en bois. Mont., 27.201 fr. 90. Adjud., M. Papineau, à Besançon, prix du devis. — Gymnase municipal, avenue Denfert-Rochereau. 14^e lot. Terrasse, maçonnerie et canaux. Montant, 5.006 fr. 34. Adjud., M. Ollier, à Besançon, prix du devis. — 15^e lot. Charpente en bois. Montant, 6.026 fr. 85. Adjud., M. Massou, à Besançon, prix du devis.

Vaucluse. — 28 février. — *Mairie d'Avignon.* — Aménagement du collège de jeunes filles dans l'immeuble sis rue Palapharnerie. 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, plâtrerie. Montant, 69.214 fr. 71. Soumissionnaires : MM. H. Mouret, 10 p. 100. — Thorame, 10 p. 100. — C. Nayral, 5 p. 100. — E. Chambon, 4 p. 100 d'augmentation. — MM. J. Cèze, 1 p. 100. — Chevalier frères, 1 p. 100. — D. Dame, 2 p. 100. — A. Roux, 2 p. 100. — Carvin, 3 p. 100. — Nicolas frères, 3 p. 100. — Adjud., MM. Laferrère et Cie, 103, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, 8,50 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 21.080 fr. 67. Soumissionnaires : M. F. Reydon, prix du devis. — MM. Honoré, 0,50 p. 100. — Martin, 1 p. 100. — P. Michel, 5 p. 100. — Cartoux, 9 p. 100. — Colloi, 9 p. 100. — Anteime, 10 p. 100. — Martin atôé, 11,10 p. 100. — E. Ollivier, 12 p. 100. — Association des ouvriers de Clermont-Ferrand, 12 p. 100. — A. Fabre, 15 p. 100. — J. Fabre, 15 p. 100. — Hermitte, 16 p. 100. — J. Grossy, 16,20 p. 100. — Jossieran, 19 p. 100. — Carrière, 23 p. 100. — Adjud., M. Pollet, 120, rue Lalandier, à Marseille, 23,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie et serrurerie. Montant, 8.322 fr. 31. Soumissionnaires : MM. Serres, 8 p. 100. — Fenouil, 10 p. 100. — Aude-mard, 11 p. 100. — H. Brémond, 11 p. 100. — Collot, 11 p. 100. — E. Sac, 14 p. 100. — Branchieri, 15 p. 100. — Gauthier, 18,45 p. 100. — Volle, 20 p. 100. — F. Moulinas, 20,75 p. 100. — M. Mayet, 23,10 p. 100. — Adjud., M. Farine, 58, rue des Minimes, à Marseille, 24,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Tôlerie, plomberie et zinguerie. Montant, 12.941 fr. 11. Soumissionnaires : MM. Séné, Pons, Gaut, Court, Giribone, prix du devis. — MM. Costa, 1,10 p. 100. — Berlioz, 2 p. 100. — Gibert, 2 p. 100. — De'orme, 2,50 p. 100. — C. Raynaud, 3 p. 100. — Gerin, 3 p. 100. — Adjud., M. Leydet fils, rue des Minimes, 54, à Marseille, 4 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 15.283 fr. 41. Soumissionnaires : MM. P. Blanc, 6 p. 100. — Revol, 10 p. 100. — Ch. Chabaune, 10 p. 100. — Bresson, 10 p. 100. — Arnaud, 11 p. 100. — Meger, 11 p. 100. — Lescure, 13,10 p. 100. — Vincent, 15,25 p. 100. — Servière, 17 p. 100. — Bonsergent, 25 p. 100. — Lardon, 28 p. 100. — Ravoux, 28,60 p. 100. — Lafont, 29 p. 100. — A. Barthélemy, 29,15 p. 100. — Limousin, 30 p. 100. — Métrol, 37 p. 100. — Isnard, 38 p. 100. — Adjud., M. Ehrard, 37, rue Consolat, à Marseille, 41 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Charpente et couverture. Montant, 5.122 fr. 52. Soumissionnaires : MM. Robichon, 1,50 p. 100. — L. Tort, 2,75 p. 100. — E. Robin, 3 p. 100. — Non adjugé.

MISES EN ADJUDICATION

Ain. — Mercredi, 30 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 19. Construction d'un pont suspendu à Groslée, sur le Rhône : Maçonneries, ouvrages en charpente, terrassements et chaussées aux abords du pont. Estimation, 104.712 fr. 21. A valoir, 4.287 fr. 79. Cautionnement, 3.700 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 19. Construction d'un pont suspendu à Groslée, sur le Rhône : Ouvrages métalliques. Estimation, 137.408 fr. 74. A valoir, 2.091 fr. 29. Cautionnement, 4.700 fr. — 3^e lot. Chemin de grande communication, n° 31. Elargissement d'un pont sur le « Merdançon », à Dortan, et construction d'un parapet et d'un trottoir. Estimation 5.991 fr. 62. A valoir, 408 fr. 38. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Chemin de grande communication n° 41. Reconstruction du pont de Bogneins, à la limite de Belley et de Massignieu, et rectification aux abords. Estimation, 16.396 fr. 75. A valoir, 1.603 fr. 25. Cautionnement, 390 fr. — 5^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 17. Rectification de la montée de Montracol. Estimation, 4.154 fr. 20. A valoir, 345 fr. 80. Cautionnement, 150 fr. — Les pièces des projets seront communiquées, aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Préfecture (3^e Division), de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures.

Ardèche. — Dimanche 20 mars, 10 h. — *Mairie de Saint-Andéol-de-Fourchades.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 24.799 fr. 46. Cautionnement, 1.200 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. le Maire et par M. Gallix, architecte, à Tournon. Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

Côte-d'Or. — Samedi 26 mars, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Entretien des chaussées empierrées des chemins de grande communication de 1910 à 1912. — 1^{er} lot. Chemin n° 8, de Labergement à Villers-les-Pots. Montant, 1.010 fr. Cautionnement, 30 fr. — 2^e lot. Chemin n° 25, de Pont-d'Ouche à Mirebeau. Montant, 5.600 fr. Cautionnement, 190 fr. — Renseignements à la préfecture.

Doubs. — Mardi 22 mars, 11 h. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1^{er} lot. Laissey. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 21.342 fr. 55. Cautionnement, 750 fr. Auteur du

projet, M. Goguely, architecte à Baume. — 2^e lot. Courtetan et Salans. Réfection de la conduite d'eau de la source de la « Bouve ». Montant, 1.972 fr. 43. Cautionnement, 90 fr. Auteur du projet, M. Sindzingre, architecte à Vercel. — 3^e lot. Vaclans. Assainissement du chemin vicinal ordinaire n° 1, sur 144 m. Montant, 9.807 fr. 31. Cautionnement, 350 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Doubs. — Mardi 22 mars. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux. — 4^e lot. Médière. Reconstruction d'un ponceau. Montant, 1.875 fr. 56. Cautionnement, 77 fr. — 5^e lot. Athose. Construction d'un dépôt de pompes et corbillards. Montant, 1.379 fr. 67. Cautionnement, 70 fr. Auteur du projet, M. Sindzingre, architecte à Vercel. — 6^e lot. Arcey. Réparations aux Maisons d'écoles. Montant, 1.553 fr. 50. Cautionnement, 55 fr. Auteur du projet, M. Goguely, architecte à Baume-les-Dames. — Renseignements à la sous-préfecture.

Doubs. — Mardi 22 mars, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Audincourt. Couverture du ruisseau « Ténube ». Montant, 26.207 fr. 09. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Belieu. Construction d'un réservoir et d'une remise à pompes. Montant, 4.336 fr. 50. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Etupes. Construction d'un lavoir. Montant, 1.154 fr. 93. Cautionnement, 50 fr. — 4^e lot. Mont-de-Vougney. Construction du chemin forestier des Taillots. Montant, 2.704 fr. 25. Cautionnement, 100 fr. — 5^e lot. Pont-de-Roide. Agrandissement du cimetière. Montant, 6.294 fr. 12. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Le Russey. Agrandissement du cimetière. Montant, 22.133 fr. 81. Cautionnement, 700 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Gard. — Dimanche 27 mars, 10 h. — *Mairie de Castelnau-Valence.* — Construction d'un cimetière. Montant, 7.084 fr. 83. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie.

Hérault. — Jeudi 31 mars, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Construction d'un sanatorium pour enfants au plateau de Bayssières (près Saint-Pons). Montant, 145.953 fr. 35. A valoir, 12.046 fr. 65. Total, 158.000 fr. Cautionnement, 5.300 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par l'architecte départementale. — Renseignements à la préfecture.

Isère. — Jeudi 24 mars, 10 h. — *Mairie d'Entre-deux-Guiers.* — Construction de l'hôpital du pavillon des hommes. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciments, pierres de taille, serrurerie et ferronnerie. Montant, 22.500 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 4.300 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.800 fr. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant, 750 fr. Cautionnement, 100 fr. — N.-B. Les travaux spéciaux tels que : sols sans joints, ciment armé, hydrothérapie, éclairage électrique, horloge monumentale, chauffage central, ameublement, seront traités ultérieurement et de gré à gré : Le projet de ces travaux est déposé à la mairie et dans les bureaux de M. Oigiaty, architecte, à Lyon, 51, cours Morand, où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours le matin. La démolition du vieux pavillon des hommes ainsi que celle du bureau d'administration seront faites par les entrepreneurs adjudicataires des lots n°s 1 et 2, et ce, à leur profit, charge, frais, risques et périls, le maçon qui deviendra propriétaire des matériaux de maçonnerie, ne paiera aucune redevance à la commune, la valeur desdits étant estimée égale aux frais de démolition et d'enlèvement des décombres. Le charpentier qui deviendra propriétaire des matériaux de bois de charpente et de menuiserie, de ferronnerie, serrurerie, vitrerie, de couverture et de tuiles devra payer une indemnité fixée à 400 fr. et devra laisser sur place parfaitement rangées où l'indiquera l'architecte 3.000 tuiles anciennes pour l'entretien des vieux bâtiments conservés ; la somme d'indemnité ne sera retenue à l'entrepreneur qu'au moment du règlement définitif de son mémoire.

Isère. — Dimanche 17 avril, 3 h. — *Mairie de Décines-Charpieu.* — Travaux à exécuter pour l'installation d'un service municipal des eaux. — 1^{er} lot. Travaux divers relatifs à l'installation des moteurs. Construction d'un lavoir, puits de captage. Montant, 15.470 fr. Cautionnement, 773 fr. — 2^e lot. Canalisations et bornes fontaines. Montant, 51.876 fr. 98. Cautionnement, 2.593 fr. Total, 67.346 fr. 98. — Les certificats ne devront pas avoir plus d'un an de date et seront soumis au visa du directeur des travaux, M. L. Rogniat, architecte, avenue de Saxe, 279, à Lyon, huit jours au moins avant la date de l'adjudication. — Les devis, plans, profils et cahiers des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Décines-Charpieu, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Jura. — Jeudi 7 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Saint-Germain-les-Arlay. Création d'un nouveau cimetière. Montant, 6.929 fr. 33. A valoir, 570 fr. 67. Total, 7.500 fr. Cautionnement, 210 fr. M. Camus, architecte à Lons-le-Saulnier. — 2^e lot. Saifoz. Renouvellement du matériel scolaire. Montant, 701 fr. Cautionnement, 25 fr. — 3^e lot. Quintigny. Remplacement des conduites d'eau. Montant, 12.726 fr. 17. A valoir, 1.289 fr. 83. Total, 14.016 fr. Cautionnement, 390 fr. M. Camus, architecte. — 4^e lot. Pont-de-Poitte. Déplacement du poids public. Montant, 1.467 fr. 38. A valoir, 229 fr. 49. Total, 1.696 fr. 87. Cautionnement, 60 fr. — Visa, par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication. — Les soumissions devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé, le 6 avril, avant 4 heures du soir. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Jeudi 7 avril, 3 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Loisia. Chemin n° 2 de Loisia à Champagne. Rectification sur 335 m. Montant, 7.467 fr. 20. A valoir, 432 fr. 80. Total, 7.900 fr. Cautionnement, 260 fr. — 2^e lot. Ecrilles. Chemins n° 3, d'Ecrilles à Sarrogna et n° 2 d'Ecrilles à Orgelet. Reconstruction d'un pont sur le bief d'Enfer et raccordements aux abords, sur 63 m. 30. Montant, 8.336 fr. 73. A

valoir, 763 fr. 27. Total, 9.100 fr. Cautionnement, 275 fr. — 3^e lot. Toulouse. Chemin n° 8 de Toulouse au chemin de grande communication n° 42. Construction sur 330 m. Montant, 2.605 fr. 95. A valoir, 194 fr. 05. Total, 2.800 fr. Cautionnement, 80 fr. — 4^e lot. Louvenne. Chemin n° 11, de Louvenne à l'abreuvoir. Substitution d'un pont métallique à l'aqueduc établi sur le ruisseau « Le Noëlant » et rectification du chemin aux abords, sur 152 m. Montant, 5.563 fr. 18. A valoir, 436 fr. 82. Total, 6.000 fr. Cautionnement, 230 fr. Les soumissions devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé, le 6 avril, avant 4 heures du soir. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Jeudi 7 avril, 3 h. — *Préfecture.* — Travaux départementaux. — 1^{er} lot. Lons-le-Saunier. Construction d'une maisonnette destinée au logement du matériel de désinfection. Montant, 2.795 fr. 80. A valoir, 236 fr. 46. Total, 3.032 fr. 26. Cautionnement, 95 fr. — 2^e lot. Saint-Claude. Construction d'une maisonnette à l'usage du service vicinal et du service départemental de désinfection. Montant, 3.332 fr. 56. A valoir, 251 fr. 48. Total, 3.584 fr. 04. Cautionnement, 110 fr. — Les soumissions devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé, le 6 avril, avant 4 heures du soir. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Puy-de-Dôme. — Jeudi 24 mars, 10 h. — *Saint-Pierre-la-Bourlhonne.* — Construction d'une école de filles et d'un préau couvert. Mont., 25.918 fr. 10. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Jeudi 31 mars, 10 h. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Bertignat. Travaux communaux. 1^{er} lot. Reconstruction de la halle. Montant, 5.100 fr. 63. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Agrandissement du cimetière. Montant, 3.409 fr. 75. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Vendredi 25 mars, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. — Le Puley. Chemin de grande communication n° 28. — Reconstruction d'un pont sur le Brénon. — 1^{er} lot. Maçonnerie et terrassements. Montant, 3.211 fr. 29. A valoir, 588 fr. 71. Total 3.800 fr. Cautionnement, 140 fr. Frais, 75 fr. — 2^e lot. Tablier métallique. Montant, 2.470 fr. 70. A valoir, 279 fr. 30. Total, 2.750 fr. Cautionnement, 100 fr. Frais, 75 fr. — 3^e lot. Beaumont-en-Grosne. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 1 (annexe) sur 265 mètres. Montant, 2.049 fr. 95. A valoir, 600 fr. 05. Total, 2.650 fr. Cautionnement, 70 fr. Frais 40 fr. — 4^e lot. Saint-Martin-en-Bresse. Empierrement du chemin vicinal ordinaire n° 7 sur 422 mètres. Montant, 3.124 fr. 80. A valoir, 175 fr. 20. Total, 3.300 fr. Cautionnement, 100 fr. Frais, 40 fr. — 5^e lot. Toutenant. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 6, sur 1.130 mètres. Montant, 9.170 fr. 65. A valoir, 1.329 fr. 35. Total, 10.500 fr. Cautionnement, 300 fr.

Frais, 85 fr. — 6^e lot. Vaux-en-Pré. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 2, sur 1.955 mètres. Montant, 12.996 fr. 74. A valoir, 2.003 fr. 53. Total 15.000 fr. Cautionnement, 400 fr. Frais, 80 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement, 30 rue Philibert-Guides à Chalon-sur-Saône, 1^{er} et 2^e lot; par M. Baudoin, conducteur des ponts et chaussées, à Sennecey-le-Grand, 3^e lot; par M. Gauthier, agent voyer principal à Chalon, 4, rue des Poulets, 4^e lots; par M. Pansin, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Verdun-sur-le-Doubs, 5^e lot et par M. Bon, agent voyer principal à Buxy, 6^e lot. Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, avant 5 heures du soir, ou arriver par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jour de l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Vendredi 1^{er} avril, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Givry. Etablissement d'un hôtel des postes dans l'ancien marché couvert. Montant, 15.234 fr. 92. A valoir, 1.523 fr. 49. Total, 16.758 fr. 41. Cautionnement, 1/20^e. Frais, 380 fr. Le certificat ne devra pas avoir plus d'un an de date. Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Gindriez, 4, rue des Lancharres, à Chalon. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 26 mars, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la préfecture.

Savoie. — Samedi, 26 mars, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Gaillard. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Montant, 76.988 fr. 24. A valoir, 7.454 fr. 82. Total, 84.443 fr. 06. Cautionnement, 4.000 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Railion, architecte départemental à Annecy. Renseignements à la sous-préfecture.

Ministère de la Guerre. — Mercredi, 23 mars. — *Mairie de Bourgoin.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires pendant trois ou six années. Lot unique. Montant, 2.500 fr. Demandes d'admission, au directeur du génie à Grenoble, avant le 14 mars. Renseignements à la chefferie du génie de Grenoble.

Ministère de la Guerre. — Mercredi 23 mars. — *Mairie de Sappey.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires pendant trois ou six années. Lot unique. Montant, 4.000 fr. — Demandes d'admission au directeur du génie, à Grenoble, avant le 14 mars. — Renseignements à la Chefferie de Grenoble.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 54561

EN VENTE A L'OFFICE DE PUBLICITE
LYON — 13, Rue Confort, 13 — LYON

PANAMA A LOTS

TOUS LES TITRES REMBOURSABLES

Six tirages par an : les 15 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Trois gros lots de 500.000 francs; Trois de 250.000 francs; Six de 100.000 francs; plus 354 autres lots divers

Obligations à Lots du Congo

Les tirages se suivent tous les deux mois, soit les 20 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Gros lots : 150.000 et 100.000 francs. — Intérêts 5 0/0 s'ajoutant chaque année au taux de remboursement

BONS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

BONS DE LA PRESSE 1887 — BONS DE L'EXPOSITION DE 1889

Vente au comptant : Remise immédiate ou expédition FRANCO des titres par retour du courrier.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TULES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments, Carreaux de Verdun, tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRIERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments, Carreaux de Verdun, Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRERES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Saivagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en gres pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, Plâtres, Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises.

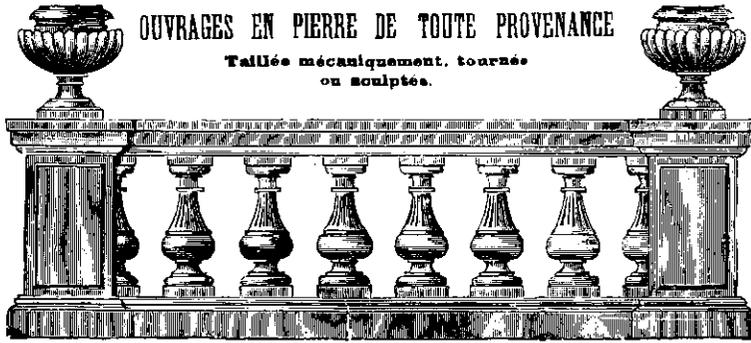
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

FAÏENCE, TERRE CUITÉ ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

PONTEY & C^{IE}

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLÂTRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLÂTRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et dona-
tions et admettant pour le paiement des droits de
succession le principe de la déduction des dettes
civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets
permettant de liquider facilement et rapidement les
nouveaux droits de succession, quelle que soit
l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

LA MINERVE

Compagnie d'Assurances contre le Vol

PAULE et TURPEAU, agents généraux

43, Rue de la Bourse, LYON

TÉLÉPHONE 25-09

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ
des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON